



**GRAND
LAC**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND LAC

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Grand Lac

Ex-Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB)

Procédure de Modification n°2 du PLUi Dossier d'enquête publique

1- Dossier de modification, pièces du PLUi modifiées

Pièces n°4 du PLUi – Règlements

4.3 – Atlas des Emplacements Réservés (ER)

Février 2025

VERDI

EMPLACEMENTS RESERVES SUPPRIMES

AIX-LES-BAINS

- ➔ Suppression de l'ER s6 à destination d'acheminement d'eau potable, au droit des parcelles AH0301 et AH0382. Le bénéficiaire était Grand Lac.

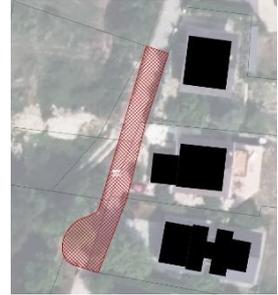


- ➔ Suppression de l'ER s15 à destination d'acheminement d'eau potable, au droit des parcelles AH0254, AH0247, AH0248, AH0260, AH0256, AH0260, AH0255, AH0275, AH0018, AH0019, AH0289, AH0290, AH0276, AH0110, AH0143, AH0379 et AH0138. Le bénéficiaire était Grand Lac



BOURDEAU

- ➔ Suppression de l'ER n°b28 à destination d'aménagement de voirie, au droit des parcelles AC0172, A0173, AC0178, AC0169, A0170 et AAC0171. Le bénéficiaire était la commune de Bourdeau. Les propriétés nécessaires à garantir l'accès ont été acquises.



BRISON-SAINT-INNOCENT

- ➔ Le point porte sur la suppression de l'ER d15 sur la commune de Brison-Saint-Innocent. L'ER supprimé occupait la parcelle C2514, pour une surface totale de 0,2 ha. L'objet de cet ER était l'aménagement d'un cheminement doux au bénéfice de la commune. Ce projet n'est plus d'actualité.



- ➔ Le point porte sur la suppression de l'ER d27 sur la commune de Brison-Saint-Innocent. L'ER supprimé occupait la parcelle D0384, pour une surface totale de 0,093 ha. L'objet de cet ER était la redynamisation du centre-bourg, au bénéfice de la commune.

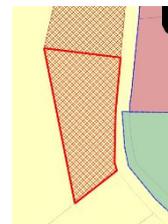


- ➔ Le point porte sur la suppression de l'ER d28 sur la commune de Brison-Saint-Innocent. L'ER supprimé occupait les parcelles D2267 et D2266, pour une surface totale de 0,26 ha. L'objet de cet ER était l'aménagement d'équipements publics, au bénéfice de la commune.

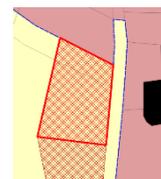


LA CHAPPELLE DU MONT DU CHAT

- Le point porte sur la suppression de l'ER g03 sur la commune de La Chapelle du Mont du Chat. L'ER supprimé occupait la parcelle B1270 pour une surface totale de 0.033 ha. L'objet de cet ER était l'aménagement d'une réserve de défense incendie au bénéfice de la commune. L'ER est réalisé.



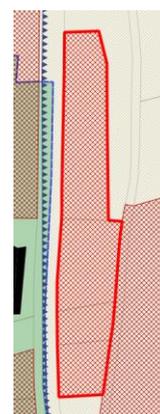
- Le point porte sur la suppression de l'ER g04 sur la commune de La Chapelle du Mont du Chat. L'ER supprimé occupait les parcelles de B1269 et B1270 pour une surface totale de 0.0297 ha. L'objet de cet ER était de stationnement au bénéfice de la commune. L'ER est réalisé.



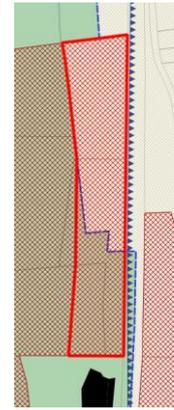
- Le point porte sur la suppression de l'ER g07 sur la commune de La Chapelle du Mont du Chat. L'ER supprimé occupait les parcelles B0428, B1225, B1226, B0430, B0415, B0416, B0414, et B04019 pour une surface totale de 0.95 ha. L'objet de cet ER était l'aménagement d'espaces de stationnement ou d'extension au bénéfice de la commune. L'ER est réalisé.



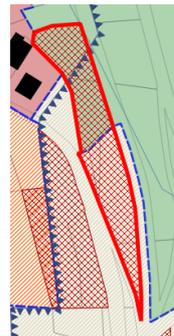
- Le point porte sur la suppression de l'ER g08 sur la commune de La Chapelle du Mont du Chat. L'ER supprimé occupait les parcelles B0422, B0423, B0424 et B0425 pour une surface totale de 0.21 ha. L'objet de cet ER était la création de stationnement au bénéfice de la commune. L'ER est réalisé.



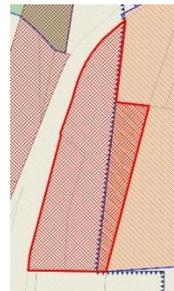
- Le point porte sur la suppression de l'ER g09 sur la commune de La Chapelle du Mont du Chat. L'ER supprimé occupait les parcelles B1223, B1224, B1226 et B0430, pour une surface totale de 0.33 ha. L'objet de cet ER était la création de stationnement au bénéfice de la commune. L'ER est réalisé.



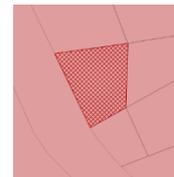
- Le point porte sur la suppression de l'ER g11 sur la commune de La Chapelle du Mont du Chat. L'ER supprimé occupait les parcelles B0552, B0555, B0556, B0557 et B0558, pour une surface totale de 0.19 ha. L'objet de cet ER était l'aménagement de voirie et entretien des boisements au bénéfice de la commune.



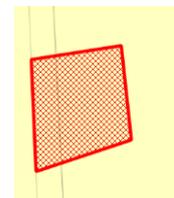
- Le point porte sur la suppression de l'ER g12 sur la commune de La Chapelle du Mont du Chat. L'ER supprimé occupait les parcelles B0482, B0483 et B0484, pour une surface totale de 0.18 ha. L'objet de cet ER était l'aménagement de stationnement au bénéfice de la commune.



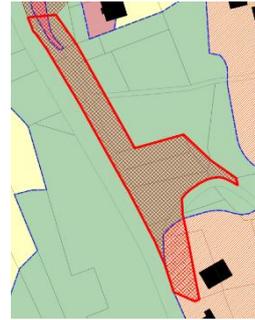
- Le point porte sur la suppression de l'ER g17 sur la commune de La Chapelle du Mont du Chat. L'ER supprimé occupait la parcelle B0064, pour une surface totale de 0.0032 ha. L'objet de cet ER était l'aménagement de voiries au bénéfice de la commune.



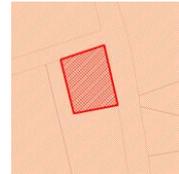
- Le point porte sur la suppression de l'ER g19 sur la commune de La Chapelle du Mont du Chat. L'ER supprimé occupait les parcelles B1248 et B1249, pour une surface totale de 0.0076 ha. L'objet de cet ER était l'aménagement d'un déversoir à neige au bénéfice de la commune. Le déversoir à neige est désormais prévu sur une partie de l'actuel ER g20 dont l'objet sera modifié.



- Le point porte sur la suppression de l'ER g21 sur la commune de La Chapelle du Mont du Chat. L'ER supprimé occupait les parcelles A0373, A0383, A0384, A0778, A0386, A0387, A0434, A0708, A0389, A0387, A0388, A 0431, A0889, A0430, A0880, A0853 et A0429, pour une surface totale de 0.24 ha. L'objet de cet ER était l'aménagement de voiries au bénéfice de la commune. Les parcelles ont été achetées.



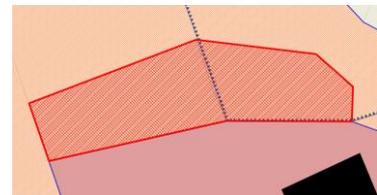
- Le point porte sur la suppression de l'ER g22 sur la commune de La Chapelle du Mont du Chat. L'ER supprimé occupait la parcelle A0370, pour une surface totale de 0.0093 ha. L'objet de cet ER était l'aménagement d'espaces publics avec espace « ordures ménagères » au bénéfice de la commune. Le projet est abandonné.



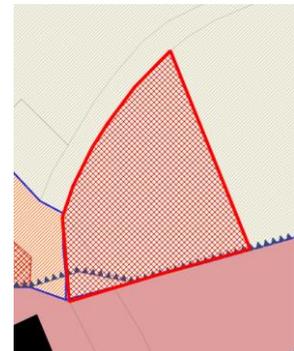
- Le point porte sur la suppression de l'ER g23 sur la commune de La Chapelle du Mont du Chat. L'ER supprimé occupait les parcelles A0395, A0853, A0406, A0869, A0407 et A0429, pour une surface totale de 0.051 ha. L'objet de cet ER était l'aménagement d'espaces publics au bénéfice de la commune. Les parcelles sont achetées.



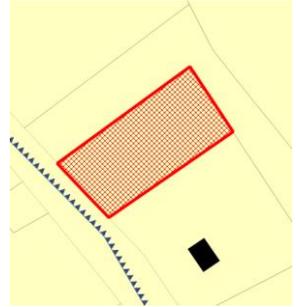
- Le point porte sur la suppression de l'ER g24 sur la commune de La Chapelle du Mont du Chat. L'ER supprimé occupait les parcelles A0773 et A0766, pour une surface totale de 0.0119 ha. L'objet de cet ER était l'aménagement d'espaces publics avec espace « ordures ménagères » au bénéfice de la commune. Le projet est réalisé.



- Le point porte sur la suppression de l'ER g25 sur la commune de La Chapelle du Mont du Chat. L'ER supprimé occupait la parcelle A0875, pour une surface totale de 0.0186 ha. L'objet de cet ER était l'aménagement d'une réserve pour défense incendie au bénéfice de la commune. Le projet est abandonné, la défense incendie a été réalisée ailleurs.

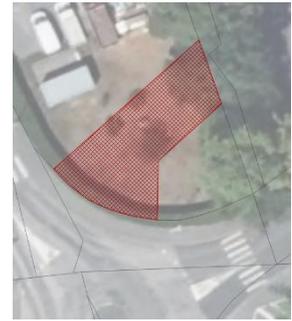


- Le point porte sur la suppression de l'ER g27 sur la commune de La Chapelle du Mont du Chat. L'ER supprimé occupait la parcelle A0113, pour une surface totale de 0.0189 ha. L'objet de cet ER était l'aménagement d'une réserve pour défense incendie au bénéfice de la commune. Le projet est abandonné.

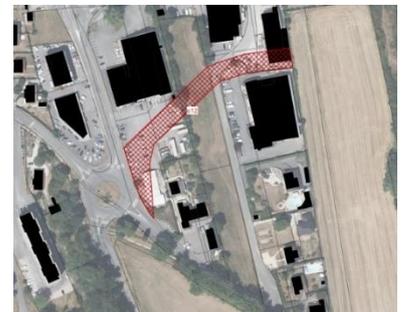


DRUMETTAZ-CLARAFOND

- Suppression de l'ER e4 sur les parcelles C3065 destiné à l'aménagement de voirie et dont le bénéficiaire est la commune de Drumettaz-Clarafond.



- Suppression de l'ER n°e12 à destination d'aménagement de voirie, au droit des parcelles C4179, C4177, C4175, C2294, C2785, C2788, C2783 et C2777. Le bénéficiaire était la commune de Drumettaz-Clarafond.



- Le point porte sur la suppression de l'ER e16 sur la commune de Drumettaz-Clarafond. L'ER supprimé occupait les parcelles C1432, C4408, C1442 et C1444 pour une surface totale de 0.023 ha. L'objet de cet ER était l'aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales au bénéfice de la commune. Le projet est abandonné. Une gestion des eaux à la parcelle est imposée par l'OAP des Saules.

→ Suppression de l'ER n°e18 à destination d'aménagement de voirie, au droit des parcelles C4794, C4792, C4793 et C4795. Le bénéficiaire était la commune de Drumettaz-Clarafond.



→ Suppression de l'ER n°e28 à destination d'aménagement de voirie, au droit des parcelles C1187, C4158, C4160, C3817, C3819, C3292, C3294, C1193, C3296, C3689, C3688, C1979, C1981, C2457, C2455, C3286 et C2447. Le bénéficiaire était la commune de Drumettaz-Clarafond.

→ Suppression de l'ER n°e25 à destination de desserte de la zone 2AU en cours d'ouverture au droit des parcelles A2241, A1840, A479, A478, A1684. Cet ER servait à la desserte de la zone en l'absence d'ouverture de la 2AU. Dès lors que la zone sera ouverte, l'accès sera retravaillé et l'ER ne se justifie plus. Le bénéficiaire était la commune de Drumettaz-Clarafond.



GRESY-SUR-AIX

- Suppression de l'ER n°f1 à destination d'aménagement d'espaces de stationnement pour la Gare, au droit des parcelles AM0128 et AM0129. Le bénéficiaire était la commune de Grésy-sur-Aix. L'ER est réalisé.



- Suppression de l'ER n°f4 à destination d'aménagement de voirie, au droit des parcelles AB0191 et AB0124. Le bénéficiaire était la commune de Grésy-sur-Aix. L'ER est obsolète.



- Suppression de l'ER n°f7 à destination d'aménagement d'espaces publics avec espaces « ordures ménagères », au droit des parcelles B1114 et B1115. Le bénéficiaire était la commune de Grésy-sur-Aix. L'ER est obsolète.



- ➔ Suppression de l'ER n°10 à destination de création de voiries et d'aménagement de cheminements piétons, au droit des parcelles F0053, F0871, F0051, F0050, F2020, F2022, F0870, F0873, F0872, F0874, F0875, F0026, F0027, F0028, F1198, F2038, F1199, F1196, F2035, F1197, F0862, F0863, F2039, F1194, F1189, F1191, F1195, F1193, F0861, F0877, AD0273, F0864, F1190, F0857, F1183, F1181, F0855, F1181, F0004, F0005, F0882 et F0881. Le bénéficiaire était la commune de Grésy-sur-Aix. L'ER est réalisé.



- ➔ Suppression de l'ER n°12 à destination de création de voiries et d'aménagement de cheminements piétons, au droit des parcelles A0084, A0083 et A0082. Le bénéficiaire était la commune de Grésy-sur-Aix. L'ER a été acquis par la commune.



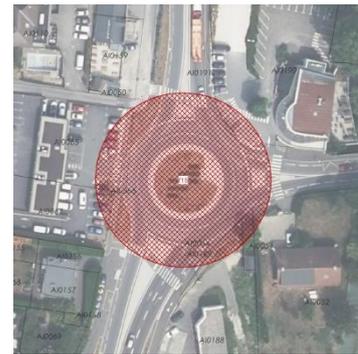
- ➔ Suppression de l'ER n°13 à destination d'aménagement de voiries au droit de la parcelle A0051. Le bénéficiaire était la commune de Grésy-sur-Aix. L'ER est supprimé et remplacé par une obligation de desserte de la zone agricole au sein de l'OAP F19.



- ➔ Suppression de l'ER n°14 à destination d'aménagement de voiries et de carrefour au droit des parcelles AK130, AK0056, AK0055, AK0118 et AK0119. Les bénéficiaires étaient la commune de Grésy-sur-Aix et Grand lac. L'ER est supprimé car obsolète.



- ➔ Suppression de l'ER n°15 à destination d'aménagement de voiries au droit des parcelles AI0065, AI0067, AI0064, AI0189, AI0188, AI0051, AI0052, AI0190 et AI0191. Le bénéficiaire était la commune de Grésy-sur-Aix. L'ER est supprimé car réalisé.



- ➔ Suppression de l'ER n°16 à destination d'aménagement de carrefour au droit des parcelles AK0059 et AK0060. Le bénéficiaire était Grand Lac.



- ➔ Suppression de l'ER n°24 à destination de logements sociaux au droit de la parcelle AB0006. Le bénéficiaire était la commune de Grésy-sur-Aix. L'ER est supprimé car acquis.



- ➔ Suppression de l'ER n°26 à destination d'aménagement de carrefour au droit de la parcelle AD0219. Le bénéficiaire était Grand Lac. L'ER est supprimé car obsolète.



- ➔ Suppression de l'ER n°f28 à destination d'aménagement d'espaces publics avec espace « ordures ménagères » au droit de la parcelle AL0044. Le bénéficiaire était Grand Lac. L'ER est supprimé car obsolète.



- ➔ Suppression de l'ER n°f30 à destination d'aménagement d'espaces publics avec espace « ordures ménagères » au droit des parcelles AO0166 et AO0167. Le bénéficiaire était Grand Lac. L'ER est supprimé car réalisé.



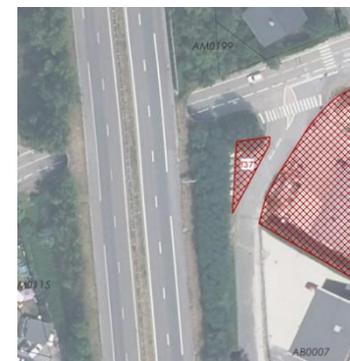
- ➔ Suppression de l'ER n°f31 à destination d'aménagement d'espaces publics avec espace « ordures ménagères » au droit des parcelles AA0098 et AA0099. Le bénéficiaire était Grand Lac. L'ER est supprimé car réalisé.



- ➔ Suppression de l'ER n°f35 à destination d'aménagement d'espaces publics avec espace « ordures ménagères » au droit des parcelles D2681 et D2682. Le bénéficiaire était Grand Lac. L'ER est supprimé car réalisé.



- ➔ Suppression de l'ER n°f37 à destination d'aménagement d'espaces publics avec espace « ordures ménagères ». Le bénéficiaire était Grand Lac. L'ER est supprimé car déjà du domaine public.



- Suppression de l'ER n°f38 à destination d'aménagement d'espaces publics avec espace « ordures ménagères » au droit des parcelles AK0010 et AK0104. Le bénéficiaire était Grand Lac. L'ER est supprimé car réalisé.



- Suppression de l'ER n°f41 à destination d'aménagement de voirie et espaces de stationnement au droit des parcelles AB0095 et AB0096. Le bénéficiaire était la commune de Grésy-sur-Aix. L'ER est supprimé car obsolète.



- Suppression de l'ER n°f42 à destination d'aménagement d'espaces publics avec espace « ordures ménagères ». Le bénéficiaire était Grand Lac. L'ER est supprimé car réalisé.



- Suppression de l'ER s04 à destination d'un acheminement d'eau potable. Le bénéficiaire était Grand Lac. L'ER est supprimé car réalisé.



LE MONTCEL

- Suppression de l'Emplacement réservé n°h13 de près de 0.2 ha, destiné à l'aménagement d'un réservoir sur les parcelles D0883 et D0884. Le bénéficiaire était Grand Lac. Le projet est abandonné.



- Ce point porte sur la suppression d'emplacements réservés destinés à l'installation de conteneur semi-enterrés.

N° d'ER	Parcelles concernées	Destination
ER h15	A0478	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER n17	A0245	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h18	A0894	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h20	A0772	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h21	B0999	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h22	B0158	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h24	B0720	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h25	B0037	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h26	A0139	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h27	A1371 et A1369	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h28	A0883	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h29	B0901	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h31	B0910	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)

ER h32	B0909 et B0198	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h33	B01053	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h34	B0672	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h35	B0680	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h36	D0698	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h37	C0301	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h38	B1102	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h39	B0353	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h40	B0522	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h41	C0828 et C0829	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h42	C0753	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h43	C0771	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h44	C0582	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h45	C0276	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h46	C0067	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h47	C0355	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h48	C0391	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h49	C0779	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h50	C0715	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h51	D0397	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h54	E0095	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h55	C0676	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h56	D0762	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)

ER h57	D0813	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h58	D0946	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h59	D0288	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h60	D1003	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h61	D1013	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h62	D0047	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h63	D0163	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h64	D1130	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h65	D0262	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h66	D1018	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h68	B0762	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h69	B0653	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h70	D1168	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h71	D1217	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h72	A1167	Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)
ER h73		Emplacement réservé pour l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE)

TRESSERVE

- ➔ Suppression de l'ER n7 sur les parcelles A2026, A2028 et A2031n destiné à l'aménagement d'une placette publique et dont le bénéficiaire est la commune de Tresserve.



VIVIERS

- Suppression de l'emplacement réservé n°p12 au droit de la parcelle A3428. L'ER p12 dédié à l'aménagement d'un espace « ordures ménagères » a été réalisé.



- Suppression de l'emplacement réservé n°p14 au droit de la parcelle A3293. L'ER p14 dédié à l'aménagement d'un espace « ordures ménagères » a été réalisé.



EMPLACEMENTS RESERVES CREES OU MODIFIES



BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 837

PROJET : Aménagement de liaison douce

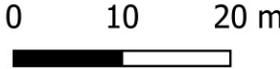




BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 992

PROJET : création d'un espace vert public





BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 133

PROJET : Elargissement de voirie





BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 1915

PROJET : Equipement public

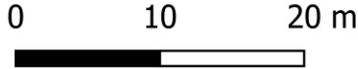




BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 91

PROJET : aménagement d'un cheminement piéton





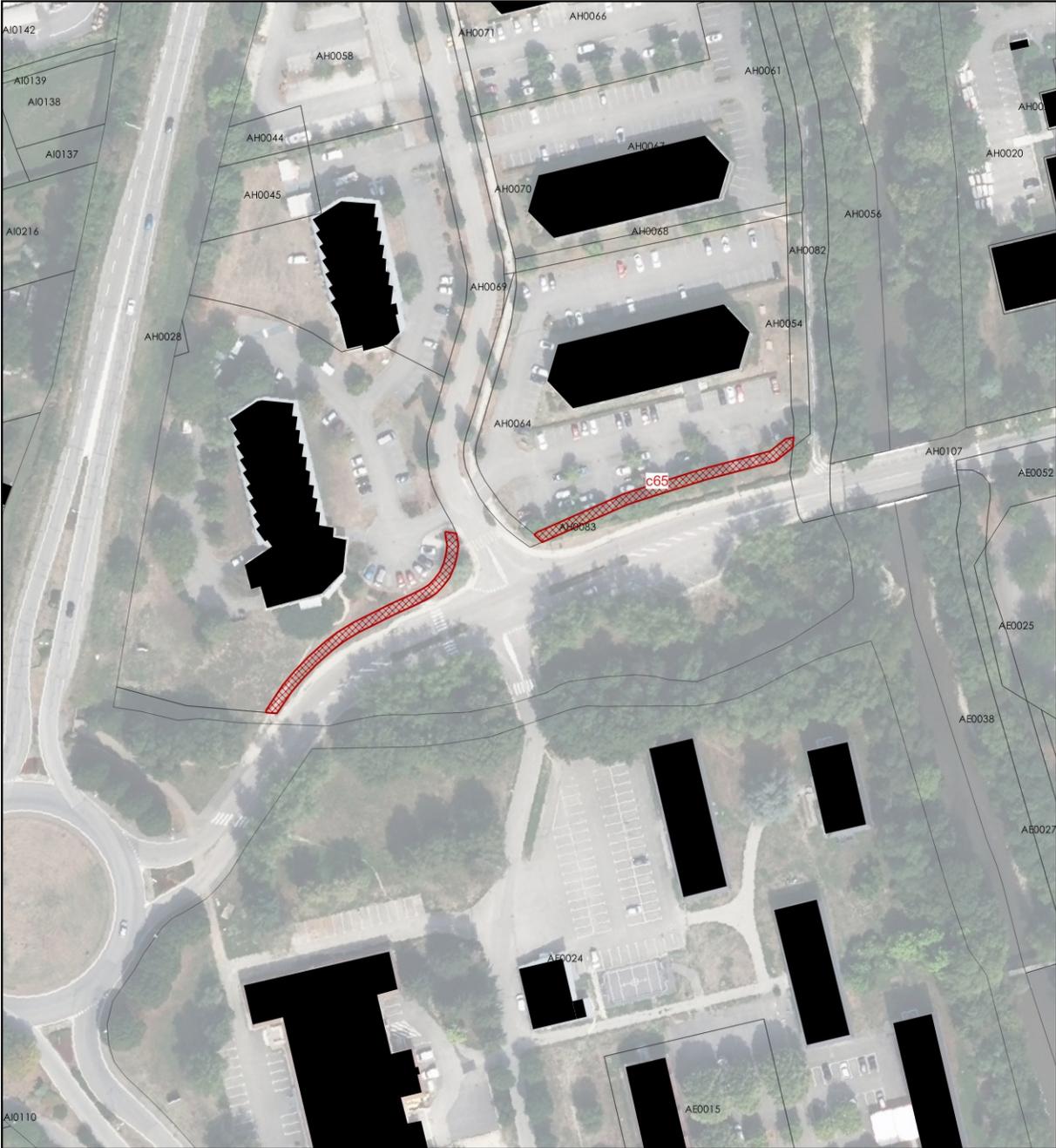
BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 736

PROJET : aménagement d'un cheminement piéton



ER . c65 Le Bourget du Lac



BENEFICIAIRE : Grand Lac

SURFACE (m²) : 439

PROJET : aménagement d'une voie cyclable





BENEFICIAIRE : Le Bourget du Lac

SURFACE (m²) : 234

PROJET : création d'un cheminement piétonnier





BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 1340

PROJET : de l'article L151-41 4°





BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 1092

PROJET : Aménagement de stationnement





BENEFICIAIRE : Grand Lac

SURFACE (m²) : 186

PROJET : gestion des eaux pluviales



ER . d32 Brison Saint Innocent



BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 331

PROJET : Aménagement de voirie





BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 42814

PROJET : préservation, aménagement et valorisation du site



ER . d34 Brison Saint Innocent



BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 155

PROJET : Aménagement et régularisation de voirie



ER . d36 Brison Saint Innocent



BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 1657

PROJET : Aménagements des abords de la chapelle



ER . d37 Brison Saint Innocent



BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 4578

PROJET : gestion des risques





BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 815

PROJET : aménagement d'un espace stationnement

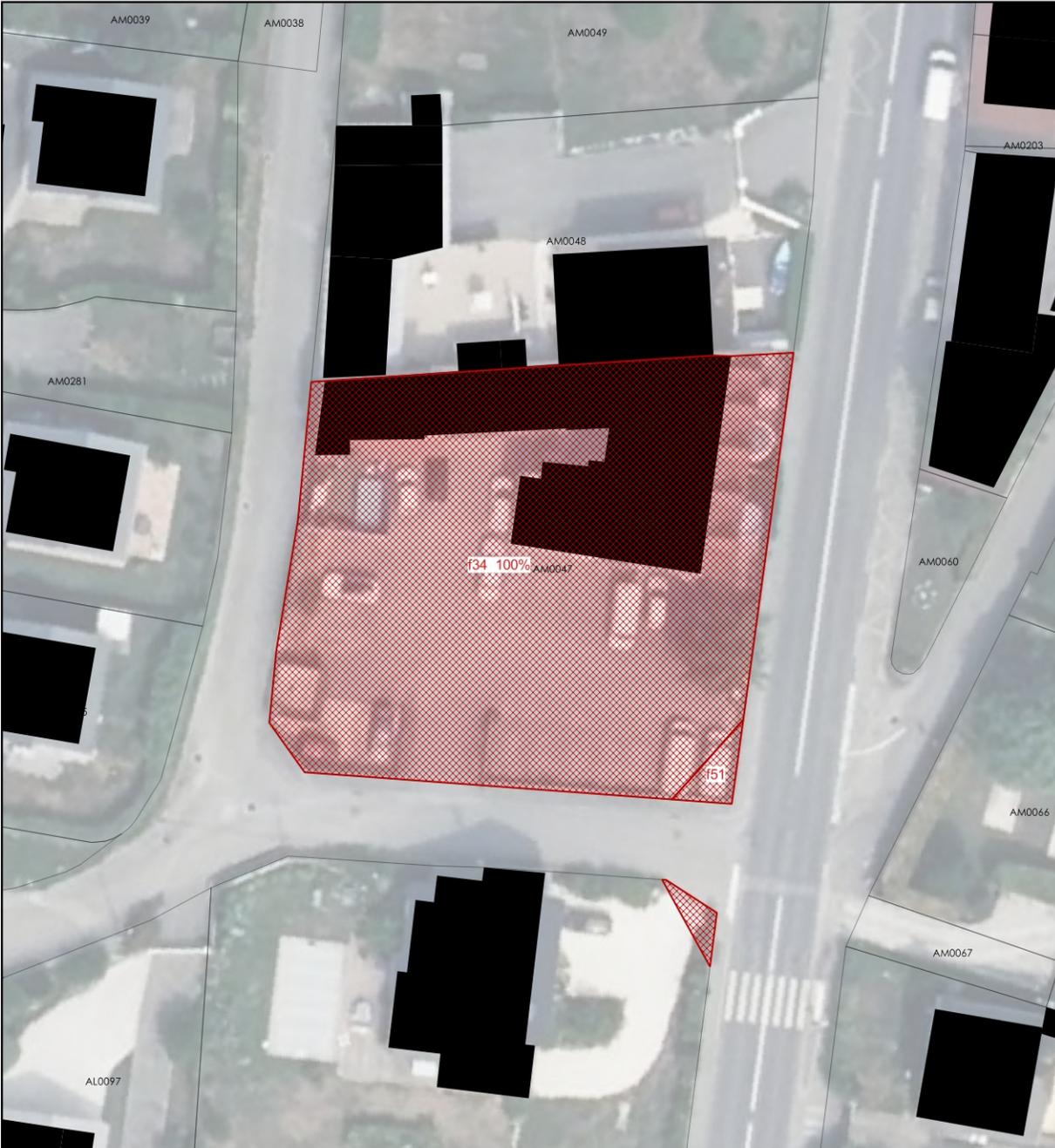


ER . e29 Drumettaz-Clarafond



BENEFICIAIRE : Commune
SURFACE (m²) : 4192
PROJET : ménagement de voirie

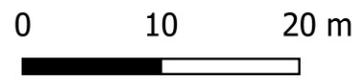




BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 1337

PROJET : Secteur de mixité sociale



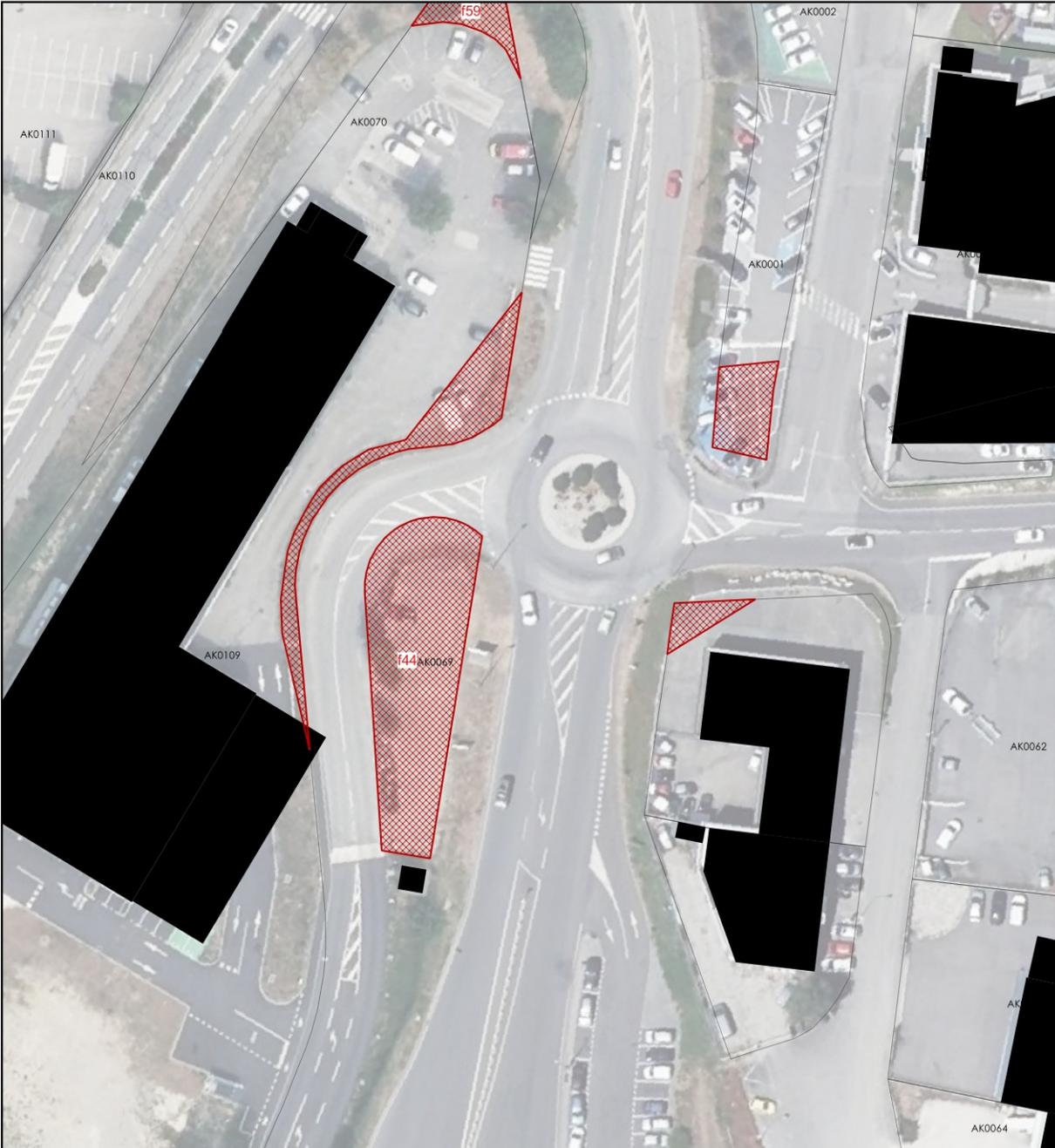


BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 109

PROJET : Aménagement d'espaces de stationnement





BENEFICIAIRE : Département

SURFACE (m²) : 931

PROJET : Aménagement de voirie





BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 80

PROJET :



ER . g16 La Chapelle du Mont du Chat



BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 55

PROJET : Aménagement de voirie et entretien des boisements





BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 77

PROJET : Création d'un déversoir à neige



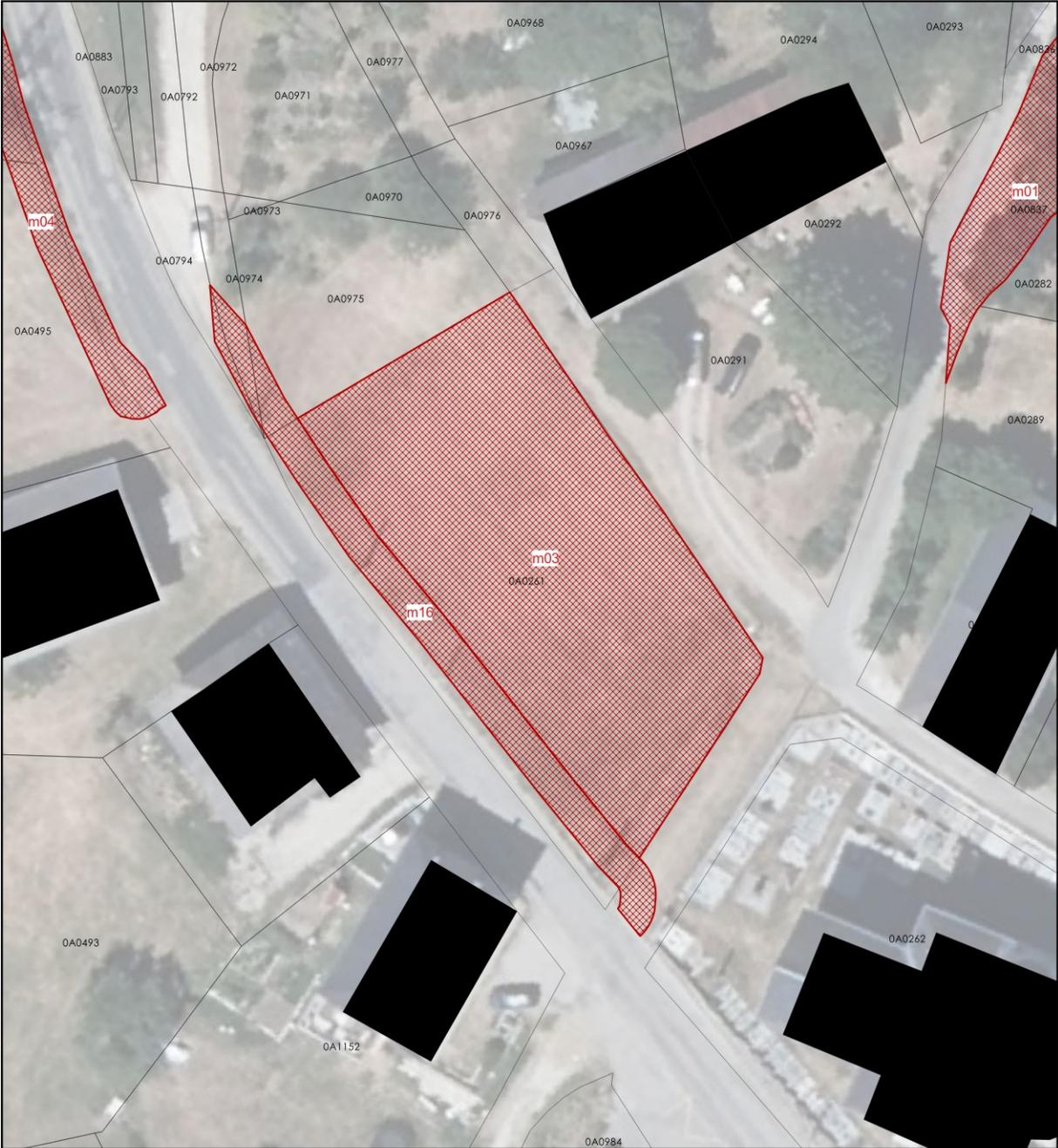


BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 712

PROJET : Aménagement stationnement





BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 865

PROJET : Aménagement paysager





BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 1071

PROJET : Aménagement de liaison douce

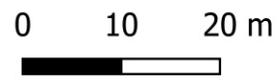




BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 237

PROJET : Aménagement de cheminements doux





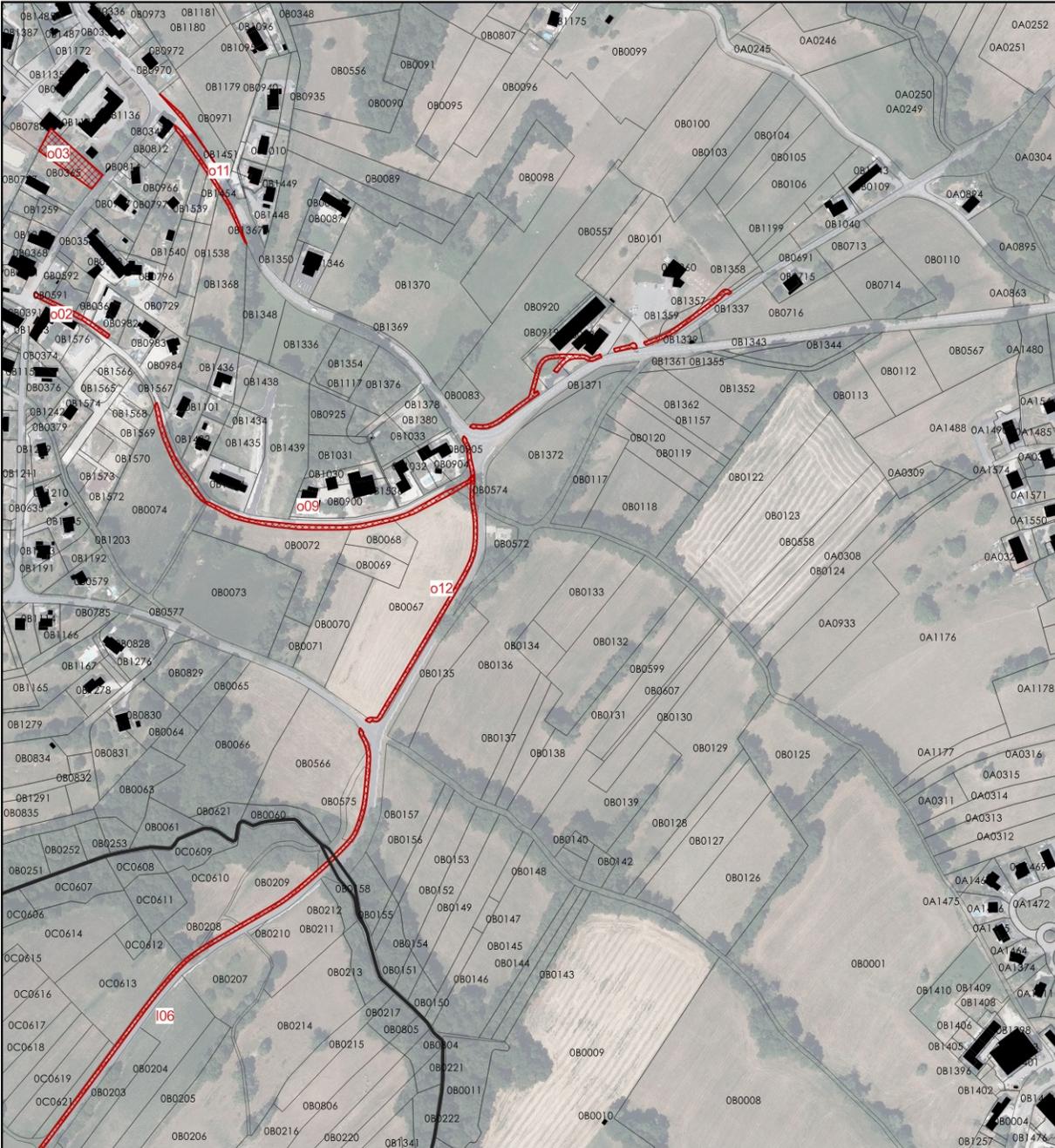
BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 192

PROJET : Aménagement de cheminements doux



ER . o12 Trévignin



BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 2012

PROJET : Déplacement doux





BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 186

PROJET : Aménagement de voirie



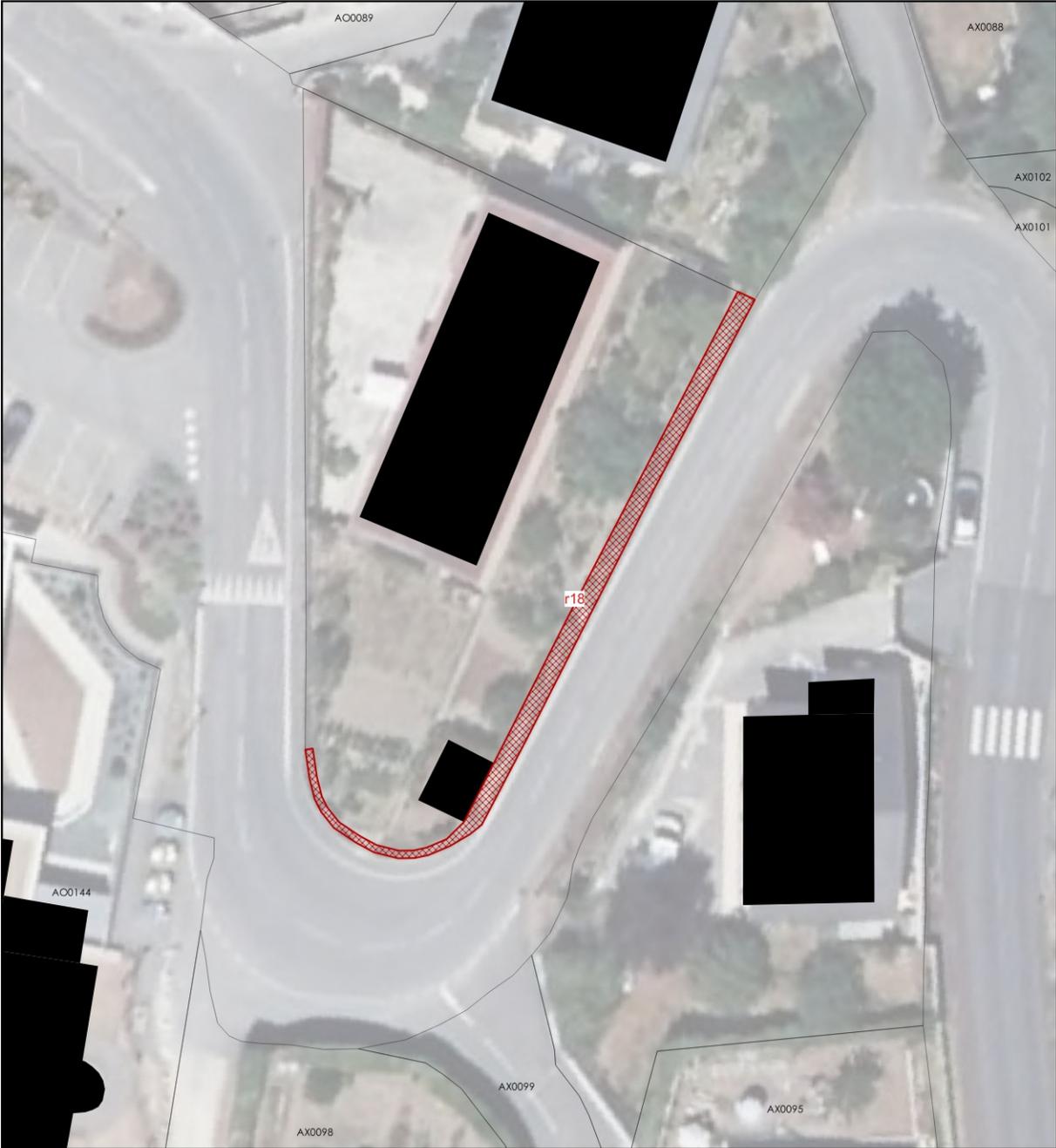


BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 436

PROJET : aménagement de voirie





BENEFICIAIRE : Commune

SURFACE (m²) : 54

PROJET :

